

Zeitschrift: Schweizer Revue : die Zeitschrift für Auslandschweizer
Herausgeber: Auslandschweizer-Organisation
Band: 11 (1972)
Heft: 40

Artikel: Entretien à "bâtons rompus" avec le Président de la Confédération
Autor: Forni, Franca
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-910576>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 12.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Entretien à «bâtons rompus» avec le Président de la Confédération.

Le 8 décembre 1971, après 24 ans, un Tessinois revêt à nouveau la plus haute charge de la Confédération. M. Nello Celio, originaire de Quinto, est élu Président de la Confédération par 191 voix. Deux jours après son élection, M. Celio nous a accueillis avec sa courtoisie et gentillesse habituelles dans son bureau, au premier étage du Bernerhof près du Palais fédéral.

Nous lui avons demandé avant tout quels étaient ses projets, quant aux grandes questions, en cette année de présidence qui vient de commencer pour lui. Il s'est penché tout d'abord sur le problème des finances.

Je crois que le premier problème que nous ayons à résoudre dans le domaine financier est celui de mettre sur pieds un nouvel ordre monétaire qui d'après moi ne sera pas très différent du principe de «Bretton Woods». Le plus urgent est de revenir à des intérêts fixes et procéder à un réalignement des monnaies.

Cette opération semble extrêmement importante pour la Suisse, qui est exportatrice, car faute d'une solution on risque de tomber dans un protectionnisme préjudiciable pour les intérêts suisses.

Et dans le domaine économique?

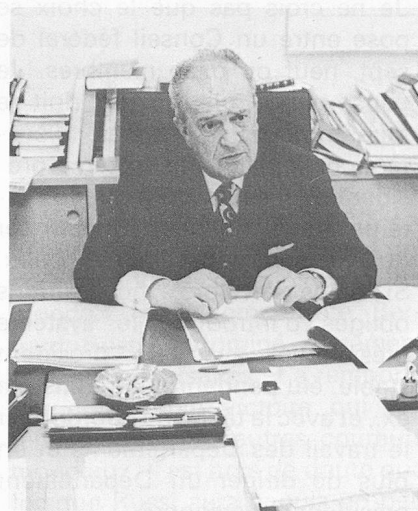
Il me semble que la chose la plus urgente serait de créer un instrumentarium conjoncturel soit pour la Banque nationale, dans le domaine monétaire, soit pour le Département de l'économie publique et le Conseil fédéral, dans le domaine économique. Le but de cet instrumentarium est de donner au Conseil fédéral et à la Banque nationale les compétences pour intervenir en cas de surchauffe, afin de réduire la demande, de discipliner la circulation monétaire et de

régler les constructions, afin d'éviter l'inflation, c'est-à-dire la hausse des prix.

La Confédération assure des subventions aux cantons, mais certains cantons et certaines communes présentent des déficits. Comment se présente le problème de la péréquation financière?

Il ne s'agit pas seulement d'un problème de péréquation financière, mais surtout d'un problème de partage des tâches entre les trois pouvoirs: les communes, les cantons, la Confédération.

Avec la péréquation financière, on ne peut régler qu'en partie les



déséquilibres existant entre les différentes régions du pays, déséquilibres dus aux différents degrés de développement de l'industrie, du commerce, des arts et métiers, et dus aussi à la position géographique de certains cantons. Avec la péréquation financière on voudrait donner à tous les cantons les mêmes chances de développement et les mêmes possibilités de pourvoir à l'infrastructure.

Le fait que presque tous les cantons et les grandes communes ont un budget déficitaire ne relève pas

du problème de la conjoncture, mais de celui de l'explosion des coûts de l'infrastructure et du renchérissement.

Il est assez étonnant de voir que les cantons financièrement forts sont aussi tombés dans les «chiffres rouges» de leur budget, ce qui dénote un certain déséquilibre entre les dépenses – surtout d'infrastructure –, et les charges fiscales. En effet les cantons n'ont pas suffisamment adapté leurs impôts aux nouvelles charges provoquées pour les raisons susmentionnées.

Je vois une possibilité de corriger cette situation en procédant à un partage différent des charges entre les cantons et la Confédération et particulièrement en réservant à la Confédération la solution des grands problèmes comme les œuvres sociales, certains domaines de l'instruction publique et la protection de l'environnement.

Il faut toutefois se rendre compte d'abord que les moyens de la Confédération ne sont pas non plus illimités et que si la Confédération reprend certaines dépenses majeures, elle doit se libérer d'une quantité de petites subventions qu'elle accorde aujourd'hui aux cantons.

Dernièrement il a été décidé d'interdire le paiement d'intérêts sur les capitaux étrangers en Suisse. Cette mesure, qui frappe aussi les Suisses de l'étranger, a suscité de nombreuses réactions dans nos communautés suisses à l'étranger. Nous avons demandé au Président de la Confédération pourquoi on était arrivés à cette discrimination malgré l'art. 45bis. Il y a neuf ans une procédure semblable interdisait de vendre des terrains aux Suisses à l'étranger, interdiction qui fut ensuite annulée.

Cette mesure découle d'un «Gentlemen agreement» entre la Banque nationale et l'Association suisse des banquiers et n'a pas été prise par l'autorité politique du pays. On a dû limiter à 50 000 fr. les capitaux des Suisses à l'étranger, car au moment de l'introduction de mesures analogues dans le passé on avait dû quand même constater certains abus. En effet nombre de nos citoyens à l'étranger prêtaient leur nom pour camoufler des capitaux qui étaient réellement étrangers.

Je suis en train d'examiner la possibilité de corriger cette situation qui me semble effectivement frapper assez durement nos compatriotes.

On pense que la Suisse a été trop loin dans l'acceptation des demandes allemandes en vue d'éviter la double impositions. On n'a pas tenu compte des Suisses d'Allemagne. Que pouvez-vous nous dire de la double imposition en général et du cas allemand en particulier?

La double imposition — le mot le définit clairement — veut éviter que par les différences de régimes fiscaux, les mêmes sujets et les mêmes objets soient imposés deux fois.

Il faut reconnaître que le précédent accord de double imposition avec l'Allemagne permettait, par le truchement des sociétés, d'éviter l'imposition ou d'y échapper dans les deux pays, ce qui n'est certainement pas le but de cette convention.

Le nouvel accord avec l'Allemagne, qui doit encore être ratifié par le Parlement, et qui donna lieu à des discussions très nourries, a voulu d'abord sauvegarder les intérêts de notre économie en Allemagne. On a dû faire des concessions là où l'application du régime actuel donnait lieu à certains abus qui étaient incontestables. Nous nous sommes trouvés devant l'alternative de laisser tomber l'ac-

cord actuel sans le renouveler, ce qui aurait causé de gros préjudices à notre économie, ou bien de faire des concessions là où la situation était devenue juridiquement insoutenable. Je n'ai pas le sentiment que les Suisses d'Allemagne soient lourdement atteints par ces nouvelles dispositions. En tout cas, le fait que les pourparlers aient duré des années démontre que nos négociateurs ont été soucieux de défendre toutes les positions qui étaient défendables.

Une question qui a aussi été soulevée récemment est celle d'une éventuelle transformation du Conseil fédéral. A votre avis faut-il augmenter le nombre des conseillers fédéraux et les porter à neuf ou à onze, ou faut-il continuer sur la lancée actuelle, et pourquoi?

Je ne crois pas que le choix se pose entre un Conseil fédéral de sept, neuf ou onze membres. Je pense plutôt que le choix doit se faire entre deux systèmes: le système collégial ou le système présidentiel. Il est évident que le système actuel ne peut fonctionner qu'avec sept conseillers fédéraux. Si l'on passait à onze, nous serions obligés d'introduire le système présidentiel avec un président stable, élu pendant quatre ans par ex., et avec la tâche de coordonner le travail des Départements et en plus de diriger un Département présidentiel personnel.

Je suis partisan du système collégial avec sept conseillers fédéraux, toutefois avec la création de certains états-majors qui permettent de décharger le travail des ministres.

Les femmes suisses sont devenues cette année citoyennes à part entière. Quel sera l'apport des femmes aux Chambres? Pensez-vous que le quorum requis pour les initiatives et référendum devra être augmenté?

Le quorum devra être augmenté, déjà pour la raison que le double

de citoyens et citoyennes disposent désormais du droit de vote. Quant à l'apport des femmes au Parlement, surtout dans le domaine social, dans celui de la consommation, et dans le domaine culturel, il sera très positif pour la politique du pays.

Un autre problème qui touche les Suisses de l'étranger est celui du droit de vote, question qui sera d'ailleurs amplement débattue lors de notre prochain Congrès. Etes-vous favorable au droit de vote des Suisses de l'étranger et, dans l'affirmative, sous quelle forme? Pensez-vous qu'il faille faire une distinction entre Suisse résidant dans les pays européenne et Suisses résidant dans les pays d'outre-mer?

Le droit de vote des Suisses de l'étranger pose un grand nombre de problèmes qu'on ne peut résoudre avec facilité. D'abord la rupture du principe que le droit de vote doit être exercé là où l'on réside. L'abandon de ce principe pourrait avoir des conséquences aussi à l'intérieur du pays, à savoir notamment si les citoyens d'un canton qui ne l'habitent pas peuvent influencer par leur droit de vote la politique de leur canton. Cette question se pose par ex. dans les controverses à propos du Jura, où l'on prétend que la destinée de cette région doit être décidée par tous les ressortissants du Jura, indépendamment de l'endroit où ils se trouvent, et non par les citoyens d'autres cantons domiciliés dans le Jura.

Un autre problème est la manière d'exercer ce droit de vote. Doit-il être exercé par correspondance, doit-il être exercé par la présence physique en Suisse du citoyen Suisse de l'étranger? Dans ce dernier cas on favoriserait évidemment les Suisses qui n'habitent pas loin de leur patrie, au détriment des Suisses d'outre-mer. Un autre problème se rapporte aux Suisses double-nationaux. Doivent-ils

pouvoir exercer le droit de vote dans les deux pays, doivent-ils renoncer au droit de vote dans leur pays de résidence en faveur du droit de vote en Suisse?

Toutes ces questions et d'autres encore doivent être, à mon avis, étudiées à fond avant de prendre une décision.

Le Conseil fédéral n'est pas à même en ce moment de juger ni positivement ni négativement la question, ni de la trancher, mais il s'engage à l'étudier avec l'Organisation des Suisses de l'étranger.

Souvent les Suisses de l'étranger qui veulent rentrer au pays ont bien des difficultés à trouver un logement. Vous avez souligné récemment qu'il fallait absolument arriver à un assainissement sur le marché du logement. Quelle serait la meilleure solution d'après vous?

Le problème est double: il y a un problème du prix du logement et un problème du logement comme tel. Si l'on adopte une mesure pour modérer les loyers, le nombre de logements ne sera quand même pas suffisant. C'est la raison pour laquelle le Conseil fédéral a présenté aux Chambres un message qui tend à favoriser la construction de logements bon marché, soit en dotant le terrain de l'infrastructure nécessaire, soit en subventionnant la construction dans des formes diverses.

Quant aux prix des logements, il apparaît maintenant nécessaire qu'au moins dans les grandes agglomérations, on introduise, non pas le contrôle des loyers, mais la surveillance des loyers, c'est-à-dire qu'on puisse frapper les abus dans ce domaine.

Nous avons terminé notre interview en demandant à M. Celio, que préconisait ou quels conseils pouvait donner l'Etat aux Suisses de l'étranger résidant dans un pays soudainement en état de guerre. Comment la Confédération peut-elle parer à d'éventuelles pertes de

biens, à côté au Fonds de Solidarité? Est-ce que ce Fonds doit encore être développé?

Il s'agit là d'un problème très difficile, car la décision de quitter le pays est personnelle. Nos ambassades et nos consulats aident et conseillent, mais ne peuvent provoquer une telle décision. Ils renseignent sur les dangers et l'évolution de la situation, et lorsque cette dernière est grave, ils conseillent à nos compatriotes de rentrer en Suisse. Cette décision est liée à des conséquences d'ordre économique pour les Suisses de l'étranger, car elle signifie l'abandon de leurs affaires, des modes de vie qu'ils s'étaient donnés, des commerces et des industries qu'ils avaient montés et établis avec peine.

Les sports en Suisse

Ski

A Saint-Moritz la saison de ski a débuté par la descente, course qui compte pour les championnats du monde. Notre compatriote Bernard Russi a dominé nettement tous ses adversaires et a remporté une formidable victoire qui fait réfléchir tous les autres coureurs mondiaux. Il est hors de doute que lorsque Russi aura acquis un peu plus de précision, il deviendra un des plus grands descendeurs du moment. En outre, avec la victoire suisse, nos coureurs prennent quatre places dans les huit premiers. En effet, jugez-en: 1^{er} Bernard Russi (S), 3^e Walter Tresch (S), 4^e Michel Daetwiler (S), 8^e René Berthoud (S), ceci malgré la présence des Autrichiens et des Français dont le résultat est des plus décevants.

La saison de ski a bien débuté pour nos coureurs, et nous espérons que ceux-ci confirmeront leur classe par la suite.

Dans le cas où le citoyen a besoin d'aide pour être rapatrié, cette aide est fournie par la Confédération.

En ce qui concerne les biens, en cas d'évacuation d'un pays, les ambassades et les consulats essaient dans la mesure du possible de faciliter leur transfert en Suisse. En cas de guerre et destruction on présente, par la voie diplomatique, des revendications aux pays belligérants. Ce sont là évidemment des démarches qui durent longtemps et qui en général ne donnent pas satisfaction aux lésés.

Le Fonds de Solidarité devrait être ultérieurement développé de sorte qu'il puisse être de secours à nos concitoyens qui se trouvent en difficulté.

Franca Forni

Hockey sur glace

Le tour qualificatif de ligue nationale A est terminé, et nous constatons que le HC La Chaux-de-Fonds est en tête avec 7 points d'avance sur Lugano, suivis de Kloten, Genève-Servette et Langnau. Ces équipes disputeront le tour final pour le titre de champion suisse, alors qu'Ambri-Piotta, Viège et Sierre celui de la relégation. Il est fort surprenant qu'une équipe comme Ambri-Piotta dispute le tour de relégation, quand on sait qu'elle possède le Canadien Bathgate d'une classe internationale certaine. Mais que voulez-vous le sport a aussi ses aléas.

Quant au nouveau promu en ligue nationale A, le HC Lugano, il étonne tous les sportifs par ses prestations et occupe la seconde place au classement derrière la Chaux-de-Fonds qui domine le hockey suisse depuis plusieurs années.

Georges Veluzat